**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

**Band:** 59 (1967)

Heft: 11

**Artikel:** Le service social inter-entreprises

Autor: Roland, Claude

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-385468

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## Subventions

Malheureusement, nous n'avons pas encore pu obtenir une subvention fédérale.

Pour être plus efficace, la défense des consommateurs – sur laquelle le conseiller fédéral Schaffner a mis l'accent – exige à bref délai une aide financière de la Confédération. A la longue, on ne saurait exiger des associations groupées au sein de la FPC qu'elles financent seules des tests coûteux.

# Le service social inter-entreprises

Par Claude Roland

En collaboration avec la Fédération des syndicats patronaux de Genève et sa Fondation professionnelle et sociale, l'Ecole d'études sociales de Genève a confié à deux élèves le soin d'entreprendre une étude sur le service social inter-entreprises.

Des travaux, subventionnés par la fondation susmentionnée et édités par la Fédération des syndicats patronaux, a valu à leurs auteurs le diplôme de fin d'étude de l'Ecole d'études sociales.

La première de ces enquêtes a été entreprise par M<sup>11e</sup> Sylvette Mina auprès de trente employeurs de différentes branches de l'industrie, du commerce et de l'artisanat. La seconde a l'avantage de montrer des réalisations pratiques en Suisse allemande. Elle est de M<sup>11e</sup> Marie-Claude Abbé.

Nous nous en tiendrons plus spécialement à la première qui montre bien ce qu'il reste à faire dans notre région linguistique en ce domaine également. — Bien qu'il ne s'agisse pas d'un échantillonnage systématique de tous les secteurs économiques pouvant entrer en ligne de compte, M¹¹e Mina fit en sorte d'obtenir des avis aussi complémentaires et variés que possible. La dimension différant sensiblement d'un cas à un autre, ce sondage a permis de se rendre compte qu'une telle réalisation intéresserait non seulement les entreprises de petite dimension mais encore celles qui ont plus de cent, voire deux cents personnes et plus.

Dans la présentation du service social inter-entreprises l'auteur rappelle la définition du service social telle qu'elle résulte du congrès de Zurich de 1957 de la Fédération internationale des assistants sociaux:

«Le service social est un moyen systématique d'aider les individus et les groupes à réaliser une meilleure adaptation à la société. L'assistante sociale s'applique, avec la collaboration de ses clients, à développer les ressources virtuelles de ceux-ci et, le cas échéant, met en œuvre les moyens extérieurs d'assistance afin de modifier le milieu. Ainsi, elle contribue à accroître l'harmonie au sein de la société. Le service social, comme il en est d'autres professions, s'appuie sur des connaissances spécialisées, certains principes et certaines compétences.»

De l'esquisse de la situation du service social d'entreprise à Genève, retenons ces informations intéressantes:

De 1945 à 1963, la population suisse s'est accrue de 17 % alors qu'à Genève, durant cette période, elle a augmenté de 33 %. C'est le taux d'accroissement le plus important de toute la Suisse. Notons aussi que sur cent habitants du canton, on comptait en 1964 vingt travailleurs étrangers. «Cette situation existait déjà avant 1914 car Genève a toujours dû recruter une partie de sa main-d'œuvre à l'étranger faute d'arrière-pays national», écrit l'auteur. La statistique nous apprend d'autre part, que la population du canton de Genève est composée de 29 % seulement de Genevois, de 41 % de Confédérés et de 30 % d'étrangers. Ce qui n'est pas sans poser un certain nombre de problèmes, spécialement en ce qui concerne le personnel étranger.

On est heureux de la référence faite par M<sup>11e</sup> Mina dans son enquête à la situation de la médecine du travail en France qui est de loin plus

développée que dans notre propre pays.

Un intéressant chapitre complémentaire évoque la situation de la médecine du travail en Suisse. Si l'enquête ne mentionne qu'en passant le service spécialisé de la Confédération dans le cadre de l'inspection du travail, elle mentionne le Groupement romand d'hygiène industriel et de médecine du travail, qui réunit des médecins, des représentants des autorités sanitaires, des inspecteurs cantonaux et fédéraux du travail, des chimistes, des ingénieurs, des chefs d'entreprise, et, à titre collectif, plusieurs fabriques de la Suisse romande, des fédérations ouvrières, etc. Elle mentionne également le projet d'organisation d'un Institut romand de médecine du travail et d'hygiène industrielle élaboré en 1965 par le secrétaire de ce groupement, le D<sup>r</sup> Marc Lob, qui collabora naguère à la Revue syndicale suisse. L'auteur de l'enquête est fort bien disposé envers ce projet qui ferait une place importante à l'assistance sociale dans l'équipe attachée au département médical.

Cette insuffisance n'empêche pas, paraît-il, la majorité des employeurs consultés de se déclarer satisfaits des conditions médicales actuelles. «Mais on sent chez deux ou trois d'entre eux le besoin d'une collaboration plus active avec un médecin attitré, notamment pour les questions d'engagement du personnel, de réadaptation au travail et de visites médicales de routine.»

Voilà des constatations réjouissantes qui permettent d'envisager enfin le développement nécessaire d'une véritable médecine du travail en Suisse romande combinée avec les services spécialisés de l'inspection du travail sur le plan fédéral, cantonal et communal. Le concours de médecins du travail dans les grandes entreprises, éventuellement le service inter-entreprises compléterait fort utilement le système encore

trop rudimentaire.

De telles combinaisons permettraient de réduire considérablement les appréhensions financières de certains employeurs qui souhaitent, démontre l'enquête, d'entretenir un contact humain avec le personnel, de laisser à d'autres personnes spécialisées le soin de s'occuper de questions qui ne sont pas directement en rapport avec la marche de l'entreprise.

En ce qui concerne l'organisation éventuelle d'un service social inter-entreprises, c'est l'appartenance à une même association qui aurait le plus grand nombre de préférences, ensuite l'appartenance à un même type d'entreprises ou l'appartenance à une même région.

Un chapitre est consacré aux exigences pour l'engagement d'une assistante sociale inter-entreprises. La formation, l'âge, l'expérience,

l'état civil ont retenu l'attention de l'enquêteuse.

L'information fait l'objet d'un quatrième chapitre, suivi d'un cinquième qui traite de la coordination à deux niveaux: au sein de l'entreprise entre le service et les différents départements, d'une part, entre l'entreprise et l'extérieur d'autre part.

Dans ses conclusions, l'enquêteuse constate que dans une proportion de deux tiers les employeurs interrogés ont donné une réponse affirmative à la question: «Est-il souhaitable d'envisager à Genève

la création d'un service social inter-entreprises?»

Comparant ces conclusions à celles de M<sup>11e</sup> Abbé dans la première partie d'un travail analogue: «Etude de la situation en Suisse», on voit qu'au-delà de la Sarine où les services sociaux inter-entreprises ont été plus étudiés, l'organisation a le plus souvent une structure dans laquelle l'association indépendante des entreprises assume la responsabilité du service. Les entreprises sont groupées par région sur une base interprofessionnelle. Les frais d'installation, frais généraux courants et fonds d'entraide sont répartis au pro rata du nombre des employés. Le siège du service social est établi en dehors des entreprises elles-mêmes.

Sauf en ce qui concerne le regroupement des entreprises, les employeurs genevois consultés par M<sup>11e</sup> Mina préconiseraient pour leur service social les mêmes bases que la majorité des services sociaux

inter-entreprises de Suisse allemande.

Ces constatations amènent l'enquêteuse à souhaiter une meilleure information des employeurs sur la formation et la fonction de l'assistante sociale d'entreprise ou inter-entreprises, une étude de poste précise et la possibilité d'information et de perfectionnement pour les assistantes sociales d'entreprises (journées d'études, sessions à l'étranger, bourses par le Conseil de l'Europe).

Il faut féliciter la Fédération des syndicats patronaux genevois de cette initiative. Ces deux enquêtes, entreprise à Genève par M<sup>11e</sup> Syl-

vette Mina et en Suisse allemande plus spécialement par Marie-Claude Abbé. D'autant plus que les enquêteuses ont certainement

joui d'une grande liberté d'action dans leur étude.

Cet important travail de prospection ouvre des perspectives réjouissantes en d'autres domaines. Par exemple au développement nécessaire de la médecine du travail qui n'a pas été oubliée dans ces intéressantes enquêtes, mais aussi en ce qui concerne la création d'institutions paritaires dans le cadre de communautés professionnelles véritables.

## Au fil de l'actualité

Par Jean Möri

## Emigration

La Subdivision de la main-d'œuvre et de l'émigration de l'Ofiamt continue à publier ses intéressantes Feuilles de renseignements concernant les pays d'émigration.

La Suisse n'est pas seulement un pays d'immigration, mais elle est devenue surtout la terre d'accueil par excellence de la main-

d'œuvre étrangère.

Viennent de sortir de presse des Feuilles de renseignements concernant l'Ethiopie, le Guatémala, l'Arabie séoudite et les Philippines.

Nos compatriotes qui ont l'intention d'aller travailler dans l'un de ces pays ont intérêt à demander ces feuilles de renseignements à l'office sus-indiqué, rue Fédérale 8, à Berne.

La table des matières de ces très intéressantes publications traite des prescriptions sur l'entrée et le séjour, des possibilités de travail, des conditions d'existence et d'engagement.

# La frontière, c'est la langue!

Esope prétendait que la langue est la meilleure et la pire des choses. Ceux qui suivent les chroniques judiciaires dans notre presse continueront d'apprécier la leçon du fabuliste grec. Et les lecteurs qui se délectent du scandale et de la sensation dans certains périodiques illustrés à gros tirages feront sans doute de même. Ainsi d'ailleurs que les victimes des commérages, des cancans ou de la calomnie.

En revanche, il est fort douteux que le pétard « la frontière, c'est la langue », lancé par des spéculateurs politiques, fasse grand bruit dans le pays.